

L'an deux mille vingt-deux, le sept-juillet,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 00 à Saint André les Alpes sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	12 + 6	18
Total des voix : 24		

Etaient présents :

9 représentants des communes (1 voix chacun) : Jean-Marie PAUTRAT, Allons ; Bernard CLAP, Trigance ; Jacques ESPITALIER, Quinson ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Philippe MARANGES, Castellane ; Magali STURMA CHAUVEAU, Rougon ; Antoine FAURE, Aups ; Arlette RUIZ, St Julien le Montagnier ; Alain SAVARY, St Paul lez Durance ;

1 représentant du Conseil départemental des Alpes de Haute Provence (2 voix) : Claude BONDIL

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale (1 voix) : Michèle BIZOT-GASTALDI, Communauté de communes Alpes Provence Verdon ; Christophe BIANCHI, Durance Luberon Verdon Agglomération

Date de convocation
24/06/2022

Délibération
n°22_07_B6_06

Ont donné pouvoir :

Porteurs d'1 voix : Jean-Pierre BAGARRE, (Aiguines) à Paul CORBIER ; Romain COLIN (Moustiers Ste Marie) à Christophe BIANCHI ; Raymonde CARLETTI à Jean-Marie PAUTRAT

Porteurs de 2 voix : Nathalie PEREZ-LEROUX (Conseil départemental du Var) à Philippe MARANGES

Porteurs de 3 voix : Sophie VAGINAY-RICOURT (Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur) à Bernard CLAP ; Jean-Charles BORGHINI (Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur) à Jacques ESPITALIER

Mise en œuvre du programme d'actions d'éducation à l'environnement et au territoire (Année 2023)

Le programme éducation s'inscrit dans l'axe B de la charte du Parc naturel régional du Verdon « Pour que l'homme soit au cœur du projet », troisième orientation « développer une conscience citoyenne par l'éducation ». La mission éducative reste une des missions fondatrices des Parcs naturels régionaux.

Le projet éducatif du Parc positionne le Parc comme un véritable acteur de l'éducation apportant une plus-value à travers sa complémentarité avec les autres acteurs de l'éducation, son rôle d'expérimentation, de maîtrise des enjeux du territoire, et de sa capacité à mobiliser les publics et partenaires autour de projets partagés.

Il est important de noter que l'action du Parc oscille entre différents rôles :

- recueillir des connaissances et des savoir-faire locaux,
- valoriser des connaissances et des savoir-faire locaux,
- sensibiliser, Interpréter,
- former,
- éduquer à la complexité,
- mobiliser / impliquer / Concerter les habitants.

Il en découle un programme permettant de mettre en œuvre des projets éducatifs concrets touchant l'ensemble des âges de la vie.

Notre objectif principal est de proposer un programme éducatif qui réponde au mieux aux ambitions formulées dans la nouvelle stratégie éducative du Parc, les orientations du plan climat régional (mesure 100 en particulier). De manière plus précise, nous cherchons à mobiliser les publics pour leur permettre de :

- mieux connaître, mieux comprendre et mieux aimer leur environnement pour se l'approprier,
- mieux vivre ensemble pour lutter contre les formes d'individualisme, l'isolement rural, le cloisonnement des populations (jeunes et moins jeunes, nouveaux arrivants, etc.),
- penser l'avenir du territoire pour donner envie d'agir et construire ensemble,
- contribuer à l'émergence d'un nouveau modèle de développement socio-économique du territoire plus harmonieux et pérenne.

Contenu du programme

Cette opération permettrait de prendre en charge :

- du salaire et de la formation pour les techniciennes du Parc qui auront en charge de mettre en place ce programme
- un stage de 4-6 mois sur la valorisation des projets scolaires
- la mise en place d'un appel à projet spécifique pour les lycées
- des rencontres habitants
- la communication pour le programme estival du domaine de Valx

REÇU EN PREFECTURE

le 13/07/2022

Application agréée E-legalite.com

75_PL-004-250401072-20220707-DEL22_07_B6

Coût total TTC :62 500 €

Région (80 %) 50 000 €

Autofinancement 20 % 12 500 €

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement,
- Autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures

Pour extrait conforme



Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le

DEL22_07_B6_06